



Centre de Valbonne
500 Route des Lucioles
06560 Valbonne
Téléphone : 04 93 95 79 00
Télécopie : 04 93 65 31 96

Sophia Antipolis, le 11 mars 2013

«Nom» «Prenom»
«**Societe**»
«Adresse»
«CP» «Ville»

Service Bâtiment
N/Réf. : 13/SB/037/HD/NR

Objet : Identifiants de connexion à l'Observatoire des DPE

Madame, Monsieur,

Vous savez que le décret n°2011-807 du 5 juillet 2011 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'ADEME et son arrêté d'application du 24 décembre 2012 vous font obligation d'adresser à l'ADEME, à partir du 1^{er} avril 2013, les DPE que vous réalisez via une application informatique qui vous communique en retour un numéro d'identification unique pour chaque DPE.

Cette transmission se fera à l'aide des outils informatiques que vous utilisez habituellement et pour lesquels votre éditeur vous aura transmis une mise à jour ou nouvelle version tenant compte de l'obligation d'utiliser après le 31 mars 2013 la nouvelle méthode de calcul telle que définie par l'arrêté du 17 octobre 2012.

Pour vous permettre de vous connecter et d'être correctement identifié sur l'application « Observatoire des DPE » – www.observatoire-dpe.fr, accessible à partir du 27/03/2013 – je vous invite à trouver ci-après les identifiants qui vous ont été provisoirement affectés :

Identifiant : «**Identifiant**»
Mot de passe : «**Mot_de_passe**»

Je vous conseille, dès votre première connexion, de modifier votre mot de passe pour des raisons de sécurité et de renseigner votre profil, à minima avec une adresse électronique valide, ce qui permettra ensuite un renvoi automatisé du mot de passe si vous veniez à le perdre.

Si vous rencontrez des difficultés à vous connecter ou dans l'utilisation de l'application vous pourrez contacter une assistance en ligne à l'adresse suivante :

support.observatoire-dpe@ademe.fr

Conformément au décret no 2011-807 du 5 juillet 2011, vous voudrez bien informer les commanditaires des DPE que certaines données relatives au diagnostic de leur immeuble sont collectées et versées dans l'observatoire des diagnostics de performance énergétique.

Les données personnelles collectées sont le nom, le prénom et l'adresse du titulaire du diagnostic.

Ces données sont à destination exclusive de l'ADEME, leur collecte a pour seul but de garder la trace des DPE réalisés dans leur intégralité et ne feront pas l'objet d'exploitation ni ne seront communiquées à des tiers par l'ADEME.

Conformément à la loi n°78/17 du 6 janvier 1978, ces personnes disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant, qu'elles peuvent exercer par courrier électronique à l'adresse cnil@ademe.fr.

Je vous remercie par avance de la contribution apportée par votre action dans la lutte contre le changement climatique et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Administrateur de
l'Observatoire des DPE